

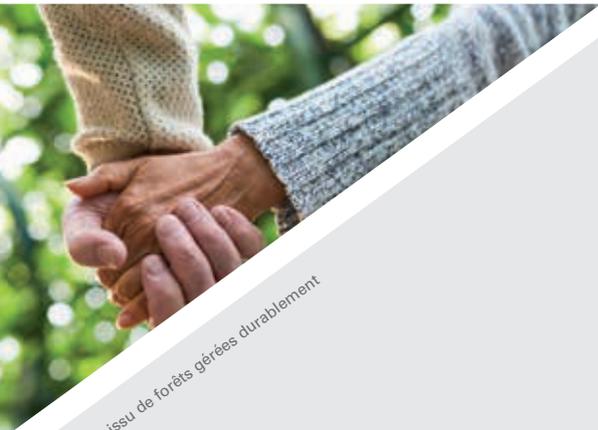
Bulletin Municipal

www.ville-mandres-les-roses.fr



Semestriel N°104
JUILLET 2020





papier issu de forêts gérées durablement

ÉLECTIONS MUNICIPALES	4 à 5
RETOUR EN IMAGES	6 à 9
ZOOM SUR...	10 à 15
ACTUALITÉS	16 à 19
ASSOCIATIONS	20 à 22
AGENDA	23
TRIBUNE LIBRE	24
AFFAIRES GÉNÉRALES	26
ENQUÊTE	27



Bulletin municipal officiel n°104 de Mandres-les-Roses
Hôtel de Ville • Tél. : 01 45 98 88 34 • Fax : 01 45 98 74 72
www.ville-mandres-les-roses.fr
Directeur de la publication : Yves Thoreau
Documentation : Marine Cottens
Contact publicité : 01 45 98 66 06 ou
communication@ville-mandres-les-roses.fr
Crédits Photos : AFCM
(Association Foto Contraste de Mandres)
Conception : Emendo 01 60 88 89 35
Impression : Desbouis Gresil Imprimeur



CHERS MANDRIONS,

Comme vous le savez, le premier tour des élections s'est tenu le 15 mars dernier et la liste que je conduisais au côté de mes colistiers, a été élue. Je veux à nouveau vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée, ainsi qu'à mon équipe.

Depuis, limiter la propagation d'un virus et éviter de submerger nos professionnels de santé par une multiplication ingérable de cas, ont été des objectifs prioritaires qui ont bouleversé nos conditions de vie et nos organisations. Nous avons découvert le confinement et la distanciation sociale. Mais retenons que cette situation nous a aussi révélé un formidable élan de solidarité dans tout le pays. Commerçants, Artisans, Personnels soignants, Personnels de nettoyage, toutes celles et tous ceux restés en première ligne durant cette période méritent notre reconnaissance.

Avec de nouveaux élus non installés, et une ancienne équipe, dont le mandat a été prorogé, la vie municipale s'est trouvée fortement impactée, les organisations bousculées. Dans cet environnement complexe, les élus et les services administratifs ont su régulièrement s'adapter aux mesures successives mises en place par le gouvernement et les institutions, pour maintenir la continuité du service public et ses missions, et je les en remercie.

Je souhaite également évoquer le travail conduit par la police municipale pour contribuer à sécuriser notre environnement tant en intervenant sur la sécurité routière, que sur la sécurité des biens et personnes, et qui agit également auprès de la petite délinquance génératrice de dégradations vols, racket et actes d'incivisme

Le 25 Mai dernier, le nouveau conseil a pu être installé, le Maire et ses adjoints ont également été élus. Ce conseil s'est déroulé dans des conditions particulières pour tenir compte des règles sanitaires en place. C'est donc dans une configuration réduite qu'il s'est tenu, ouvrant la mise en place d'un dispositif de retransmission en direct de la séance. Ce dispositif sera d'ailleurs reconduit dans la mesure du possible.

Aujourd'hui, nous entrons dans une nouvelle phase qui n'est pas tout à fait un retour à la vie d'avant, mais qui est néanmoins une étape importante vers plus de vie dans nos foyers et dans notre commune. Cette étape doit nous permettre de retrouver plus de liberté en assumant notre pleine responsabilité, après avoir accepté les sacrifices d'interdictions depuis le début du confinement.

Nous partageons la responsabilité de respecter les règles sanitaires pour préserver la santé de tous, mais aussi le devoir de conserver les contacts et les solidarités y compris vis-à-vis des commerçants et des acteurs économiques qui souffrent de la situation et qui doivent compter sur notre loyauté pour envisager l'avenir.

Vos élus sont et seront au cœur de cette nouvelle étape en s'impliquant dans l'organisation du déconfinement des écoles en partenariat avec l'Education Nationale, dans la réouverture des commerces, des entreprises, dans la reprise des activités des associations, dans les rues,.... C'est un nouveau défi qui nous attend. Il va donc falloir garder son sang-froid, admettre les tâtonnements et tâcher une nouvelle fois de se montrer solidaires.

L'ouverture de nouveaux commerces et le développement de la vente sur place dans certaines activités agricoles constituent d'ailleurs les prémices d'une nouvelle dynamisation de la Commune.

Au-delà de ce défi, les commissions municipales vont ouvrir l'instruction et le suivi des dossiers et projets annoncés dans notre campagne, tout en traitant les imprévus comme les importants désordres structurels de la Halle de la Ferme qui nous ont conduits à la sécuriser en urgence. Voilà un dossier qui compte-tenu du contexte financier et économique que nous connaissons, méritera sans aucun doute une large réflexion à laquelle vous serez associés, comme pour d'autres projets sensibles et structurants pour notre commune.

Dans l'attente de reprendre le cours normal de nos vies, probablement affectées pour encore un temps long, je veux vous assurer avec l'ensemble des élus de notre parfaite implication et notre solidarité, et vous invite à rester, prudents, vigilants, et à respecter les gestes barrières.

Nous vous souhaitons un très bon été, prenez soin de vous et des vôtres.

Yves Thoreau
Votre Maire

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le premier tour des élections municipales s'est tenu le 15 mars dernier dans le respect des règles sanitaires liées à la crise du Covid-19.

Dans les trois bureaux de vote, la Ville a mis le matériel de protection requis, à disposition des présidents des bureaux de vote, assesseurs et scrutateurs, de l'ensemble des électeurs.

	Total Mandres	Pourcentage
Inscrits	3082	100 %
Votants	1291	41,89 %
Abstentions	1791	58,11 %
Blancs	18	1,39 %
Nuls	17	1,32 %
Suffrages exprimés	1256	97,29 %
Réussir Ensemble conduite par Nathalie Guesdon	617	49,12 %
Proximité, Réalisme & Intérêt Général conduite par Yves Thoreau	639	50,88 %

TENUE DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

En raison des circonstances exceptionnelles et des mesures de confinement prises en mars, le Conseil municipal n'a pas pu se tenir dans la semaine qui a suivi les élections pour élire le maire et désigner ses adjoints avec leurs délégations. Il s'est tenu lundi 25 mai à huis clos et a été retransmis en direct sur internet. Retrouvez ci-contre l'ensemble de vos nouveaux conseillers municipaux et leurs délégations.

ÉLECTIONS MUNICIPALES



Yves Thoreau

Maire de Mandres-les-Roses



Pascale Parrinello

Maire adjointe en charge
de la Culture,
Communication
et Lecture publique



Philippe Fischer

Maire adjoint en charge
des Finances,
Administration Générale,
Economie et Production
locale



Elisabeth Jegu

Maire adjointe en charge
du CCAS et du Logement



Pierre Houdebine

Maire adjoint en charge
des Travaux Espaces Verts,
Cimetière et Sécurité



Jacqueline Saunier

Maire adjointe en charge
de l'Enfance et de
l'Education



**Jean-François
Grampeix**

Maire adjoint en charge
de la Jeunesse, Sport,
Fêtes et Cérémonies



Alain Traonouez

Maire adjoint en charge
de l'Urbanisme et de
l'Environnement

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Proximité, Réalisme & Intérêt général

HAMEL Isabelle
LANGLOIS Régine
SYLVAIN Stéphane
PRYJDA Nathalie
FERREIRA Antony
BOURRON Nadine
FAIVRE Eric
PIGAL Françoise
ANGLO Jean-Claude
ANDRIEU Jannine
BOYADJIAN Philippe
CHAUVIÈRE Annie
LAVOREL Guillaume

Réussir Ensemble

GUESDON Nathalie
DEYSINE Stéphane
SABATIER Cécile
SALLE Philippe
CETLIN Pascale
MARTINS Georges



RETOUR EN IMAGES

NOËL À MANDRES-LES-ROSES

Pour cette fin d'année 2019, petits et grands se sont retrouvés pour fêter Noël.

De nombreuses activités étaient proposées, jeux gonflables, jeux en bois, un circuit de petites voitures et bien sûr la visite du Père Noël.



UN DÉBUT D'ANNÉE EN MUSIQUE

Les vendredi 17 et samedi 18 janvier, la ville organisait un « **weekend voix** » ! Pour ce weekend pas comme les autres, plusieurs musiciens et chanteurs ont participé à **la soirée jeunes talents** et se sont produits sur la scène de la salle d'Orléans devant de nombreux spectateurs. Deux prix ont été attribués par le public, celui du meilleur groupe à « The Dot's » et celui de la plus belle voix à Warren Tshimbalanga. Un grand bravo aux gagnants et à tous les participants !



Autre temps fort de ce weekend, le **concert de l'Ensemble Sottovoce** à l'Eglise Saint-Thibault. Passant d'un registre baroque à des pièces plus contemporaines, cette rencontre « a cappella » puissante et vibrante a enchanté le public dans ce lieu magique.

PLACE AU JEUNE PUBLIC...

Le dimanche 2 février était consacré aux familles avec le spectacle « Les Mots qui tombent du ciel » des compagnies Les Chants de Lames et Porte Lune. Un spectacle intime, magique et plein d'humour qui a ravi petits et grands.



...ET À LA POÉSIE

6^e ÉDITION DU PRINTEMPS DES POÈTES

Pour cette année 2020, le thème était **Le courage**. L'événement a réuni le dimanche 8 mars des amateurs de poésie et quelques jeunes élèves de l'école élémentaire des Charmilles pour présenter leurs textes et poèmes. Une table ronde a été animée par 3 poètes, Claude Yvans, Emilie Quinton et Swanie Juret.



L'après-midi s'est terminée en beauté avec l'intervention de la compagnie Lève un peu les bras et leur spectacle « With ». Une belle démonstration dansée sur l'amitié, la camaraderie et le partage !



75^e ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle et aux mesures de confinement, la cérémonie de commémoration du 8 mai dernier a eu lieu en comité restreint.

M. Thoreau, adjoint au maire à ce moment là, a déposé en mémoire des combattants et des victimes de la Seconde Guerre Mondiale, une gerbe de fleurs au Monument aux Morts de Mandres-les-Roses en présence de quelques membres du conseil municipal.



ET COMMÉMORATION DU 18 JUIN EN PETIT COMITÉ



Autre date importante que la ville a souhaité commémorer, le 80^e anniversaire de l'appel historique du Général de Gaulle du 18 juin 1940. La cérémonie a également eu lieu en cercle restreint, avec aux côtés de M. le Maire et quelques élus, des représentants des associations d'anciens combattants.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE POUR LA BOULANGERIE « LA MANDRINE » ET LE BAR TABAC « LE ROYAL »



« **Le Royal** » a un nouveau propriétaire, M. Lin AnAn qui a repris l'établissement depuis février 2020. Les horaires d'ouverture restent inchangés à savoir du mardi au vendredi de 7h à 14h et de 16h à 19h30. Le samedi de 8h à 19h30 en continu et le dimanche de 9h à 13h30.

La boulangerie « La Mandrine » a également changé de propriétaire depuis mi-juin et c'est aujourd'hui Mme Doziti et son mari qui ont repris l'établissement.

DE NOUVEAUX COMMERCES OUVRENT EN CENTRE-VILLE !

Depuis le jeudi 17 juin, un nouveau commerce a ouvert dans le centre-ville de Mandres-les-Roses.



La boutique « Mi-Lait Mi-Raisin » s'est installée au 27 rue du Général Leclerc et fait office d'épicerie fine, de cave à vin et de fromagerie.

Le magasin sera ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h30. Les dimanches de 9h à 13h.

Un peu plus loin dans le centre, c'est « **l'Établissement Cossé** » qui s'est installé depuis début mars et qui propose des fruits et des légumes frais. Le propriétaire, Stéphane Cosse, originaire de Périgny-sur-Yerres, était déjà présent sur la ville avec la mise en place de casiers de distribution en libre-service. Une boutique fixe est désormais présente au 41 rue du Général Leclerc et est ouverte du lundi au samedi de 8h à 13h et de 15h à 19h. Le dimanche de 8h à 13h.



LA P'TITE ÉPHÉMÈRE

Située en plein centre-ville, cette petite boutique vous permet d'exposer vos créations, vos produits ou de vous faire connaître. Elle peut être louée à la journée, au weekend, à la semaine ou au mois (3 maximum). Plus d'informations à : la.ptite.ephemere@free.fr



ARNET SERVICES

Fondée en 2002 et établie sur Mandres-les-Roses depuis septembre 2016, la société Arnet Services vous accueille pour tout problème informatique : conseils, dépannage, vente aux particuliers et aux professionnels.

Forte de cette expérience, l'équipe d'experts saura répondre à vos attentes et résoudre vos problèmes.

La boutique est ouverte du mardi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 19h.

Contact au 09 86 59 71 27.



MANDRES-LES-ROSES UNIS PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Suite à l'annonce du confinement sur l'ensemble du territoire, la mairie de Mandres-les-Roses a fermé ses portes au public et a dû adapter son fonctionnement.

> MOBILISATION DE TOUS LES AGENTS ET ÉLUS DE LA VILLE POUR GARANTIR LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Une permanence téléphonique a été mise en place pour les formalités administratives et pour les seniors isolés de plus de 70 ans. Le service État Civil a assuré une permanence pour l'enregistrement des naissances et des décès.

> PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DES PERSONNELS SOIGNANTS

À la suite de l'annonce du gouvernement de la fermeture des écoles, la ville de Mandres-les-Roses a mis en place un dispositif d'accueil à l'école élémentaire des Charmilles pour les enfants des personnels soignants et ceux assurant des missions de sécurité. Pendant les vacances scolaires d'avril, seuls les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise ont été accueillis dans les accueils de loisirs.



> MISSIONS DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Le service de police intercommunale a assuré ses missions de prévention et de surveillance nécessaire au maintien de la sécurité publique.

> LES SERVICES TECHNIQUES MOBILISÉS AU QUOTIDIEN

Les agents des Services Techniques sont restés mobilisés en permanence pour assurer la propreté de la ville.

> LE CCAS MOBILISÉ

Durant cette période de confinement, l'accueil du CCAS était fermé au public mais la continuité du service s'est maintenue par téléphone et par mail.

- La ville a continué et étendu son service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées de 70 ans et plus. En mars, 85 repas ont été distribués et en avril 273.
- Le CCAS a proposé de distribuer des attestations de déplacements pour les personnes qui n'avaient pas accès à une imprimante ou de smartphone.
- 25 seniors isolés ont été appelés régulièrement afin de s'assurer qu'ils se portaient bien.

- Le CCAS a remis des chocolats aux 2 EHPAD de la ville pour le personnel. Des dessins ont été faits par les élèves de la classe de CE1 de Mme Touzain de l'école des Charmilles et remis aux seniors bénéficiant des repas à domicile ainsi qu'aux seniors des résidences Verdi et Normandy Cottage. Une jolie preuve de solidarité pour remonter le moral des aînés !

UN POÈME DE CIRCONSTANCE L'HABITUDE

L'habitude est une étrangère
Qui supplante en nous la raison :
C'est une ancienne ménagère
Qui s'installe dans la maison.

Elle est discrète, humble, fidèle,
Familière avec tous les coins ;
On ne s'occupe jamais d'elle,
Car elle a d'invisibles soins :

Elle conduit les pieds de l'homme,
Sait le chemin qu'il eût choisi,
Connait son but sans qu'il le nomme,
Et lui dit tout bas : « Par ici. »

Travaillant pour nous en silence,
D'un geste sûr, toujours pareil,
Elle a l'oeil de la vigilance,
Les lèvres douces du sommeil.

Mais imprudent qui s'abandonne
A son joug une fois porté !
Cette vieille au pas monotone
Endort la jeune liberté ;

Et tous ceux que sa force obscure
A gagnés insensiblement
Sont des hommes par la figure,
Des choses par le mouvement.

*René-François
SULLY PRUDHOMME
1839 – 1907*





> APPEL À LA SOLIDARITÉ LOCALE

Dès le 15 avril, la municipalité a lancé un appel à la solidarité locale pour la fabrication de masques en tissu. L'objectif de la fabrication de ces masques était de doter dès que possible les personnes qui sont en « première ligne », mais également nos administrés et en priorité les plus fragiles. 27 couturières et couturiers bénévoles de notre commune ou de communes environnantes ont répondu

à l'appel ! 1052 masques ont été réalisés en tout puis distribués lors du déconfinement à raison de 1 par personne, aux seniors de 65 ans et plus inscrits sur nos listes électorales soit 684 masques. A cela s'ajoute la distribution de 200 masques à L'ESAT de Rosebrie.

> LES COMMERCE DE PROXIMITÉ

Une partie des commerces de proximité s'est organisée dès le début de la crise pour pouvoir rester ouverts en réaménageant leurs horaires. La plupart d'entre eux ont trouvé des solutions temporaires : horaires d'ouverture adaptés, mise en place de retrait et livraison de plats ou de courses à domicile.

> MOBILISATION DE LA RÉGION

Pendant le confinement, la région Île-de-France a fait don de 1000 masques à Mandres-les-Roses. Ces masques ont été distribués aux agents assurant la continuité de service public ainsi qu'au Sivom, au cabinet médical COVID, aux deux EHPAD de la ville et aux commerçants.

OUVERTURE D'UN CENTRE COVID À MANDRES-LES-ROSES



Le 25 mars 2020, La commune de Mandres-les-Roses a accueilli un centre de consultations dédié aux malades du coronavirus. Il s'est mis en place dans le parc Beauséjour et était ouvert 7j/7j.

Ce centre avait pour but de soulager les urgences hospitalières et les cabinets médicaux privés gravement perturbés par la pandémie COVID-19.

Cette organisation a été initiée par les médecins de ville du plateau briard et a reçu le soutien du Conseil de l'ordre des médecins, de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), de la croix rouge et des mairies, sous l'égide de l'association du SAMI de Limeil-Brévannes (Service d'Accueil Médical Initial).

Les deux cabinets médicaux de la ville situés rue du Général Leclerc sont restés ouverts à leurs patients mais, grâce au centre dédié n'ont plus reçu de cas suspects de COVID.

Destiné à recevoir exclusivement sur rendez-vous après inscription préalable, le centre était ouvert aux malades adressés par un médecin (le médecin traitant

ou le 15) ou à des personnes n'ayant pas de médecin traitant.

À l'issue de la consultation, les patients étaient dirigés vers l'hôpital ou vers leur domicile avec examens et traitements éventuels.

Toutes les mesures de protection ont été mises en place tant pour l'équipe médicale et les bénévoles que pour les patients.

Plusieurs autres centres COVID ont été ouverts dans le Val-de-Marne notamment à : Champigny-sur-Marne, Limeil-Brévannes, Nogent-sur-Marne, Saint-Mandé, Créteil ou encore Choisy-le-Roi.

LE TEMPS DU DÉCONFINEMENT

UNE RENTRÉE PARTICULIÈRE POUR LES ÉCOLIERS



En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Président de la République a décidé de la fermeture des établissements scolaires à compter du 16 mars dernier.

Les écoles de Mandres-les-Roses ont ainsi été fermées pendant 2 mois. Les élèves, les familles et les enseignants ont dû s'adapter à de nouvelles méthodes d'apprentissage. La classe a pu, ainsi, être maintenue virtuellement grâce à l'implication du corps enseignant.

Les enfants des personnels nécessaires à la gestion de la crise sanitaire ont quant à eux été accueillis en présentiel pendant les temps scolaires, péri et extrascolaires par les équipes d'animation et d'enseignants.

Pendant cette période de confinement, les différents personnels que sont les agents d'entretien, les animateurs, les ATSEM et les enseignants ont été présents et ont œuvré pour un accueil sécurisé.

L'évolution du niveau de circulation du virus a par la suite permis une réouverture partielle des écoles dès le 18 mai et totale à compter du 22 juin. Malgré un calendrier très tendu et un protocole sanitaire contraignant, une mobilisation des partenaires éducatifs et techniques a permis d'élaborer un plan de communication, de présenter des consignes sanitaires applicables aux usagers et aux personnels, de définir un protocole de nettoyage et de désinfection, de mettre en place un plan de circulation avec une signalétique correspondante, de prévoir la quantité de produits, de matériels et d'équipements nécessaires à l'accueil des enfants et de neutraliser l'accès à certains espaces et matériels... et ce en quelques jours.

Un grand merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour la mise en place d'un accueil sécurisé et rassurant pour les enfants.

DISTRIBUTION DE MASQUES



Pour répondre aux besoins des habitants et les protéger au mieux à l'heure du déconfinement, la municipalité a souhaité que chaque

Mandrion soit doté d'un masque, dont le port est fortement conseillé par les autorités officielles et par l'académie de médecine.

Le 7 mai, les élus aidés par les agents de la ville ont fait la mise sous plis des premiers masques à destination des habitants.

Par la suite, le 8 mai, a eu lieu une distribution à domicile d'un masque par foyer en porte à porte qui a été assurée par l'ensemble des élus.

Dès le 9 mai, la ville a mis en ligne un formulaire pour les foyers composés de plusieurs personnes qui avaient besoin de masques supplémentaires. Une nouvelle distribution de masques a été réalisée pour les personnes ayant répondu à ce formulaire.

DON DE MASQUES PAR LE DÉPARTEMENT



Le Conseil départemental du Val-de-Marne a décidé de venir en aide à chaque commune, en commandant 1,5 million de masques. Le 20 mai, la ville de Mandres-les-Roses a reçu un don de masques par le Val-de-Marne.

À la suite de cette dotation, M. le Maire a décidé d'une distribution de trois masques par foyer, faite à domicile par les employés communaux.

L'objectif était sur le long terme de permettre aux Mandrions de s'équiper gratuitement de plusieurs masques. Il s'agit d'une contribution du Département et de la commune pour aider les habitants, dans l'attente de solutions durables de la part de l'État.

Ces masques offerts par le Département ont été fabriqués en France, certifiés Afnor et testés par la Direction générale de l'Armement. Ils sont en tissu, lavables et réutilisables cinq à dix fois selon le modèle.

DEVENIR ACCOMPAGNATEUR BÉNÉVOLE À L'ESPACE EMPLOI DU PLATEAU BRIARD

Un espace emploi est ouvert à Marolles-en-Brie (espace des buissons) pour accueillir les demandeurs d'emploi des communes de Mandres-les-Roses, Marolles en Brie, Périgny-sur-Yerres, Villecresnes et Santeny. Il est animé par un conseiller emploi professionnel et une équipe d'accompagnateurs bénévoles. Celle-ci cherche à s'étoffer.

Riche de vos expériences professionnelles actuelles ou passées, vous avez envie d'aider des personnes en recherche d'emploi (élaboration d'un projet professionnel, rédaction de CV et lettre de motivation, préparation aux entretiens etc...) alors venez rejoindre l'équipe d'accompagnateurs.



Plus d'informations :

par mail espace-emploi@gpsea.fr

ou par téléphone

Isabelle GUERIN

Coordonnatrice emploi-insertion

06 37 18 38 17

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Organisée toute l'année par la Police Intercommunale, l'Opération Tranquillité Vacances, permet aux Santenois et aux Mandrions de bénéficier gratuitement d'une surveillance régulière, à horaires variables, de leur domicile ou de leur commerce, en leur absence.

Vous souhaitez bénéficier de cette surveillance particulière ?

Signalez votre absence au moins 48 heures avant votre départ en remplissant la fiche d'inscription téléchargeable sur le site internet de la commune, et déposez ce formulaire à l'accueil de la Police Municipale à Santeny aux heures d'ouverture sur présentation d'une pièce d'identité.



VOISINS VIGILANTS



Comment devenir voisin vigilant ?

Il suffit de s'inscrire gratuitement sur le site www.voisinsvigilants.org

Depuis quelques années, la ville fait partie du réseau social de voisinage Voisins Vigilants et Solidaires. Les voisins vigilants inscrits sur la plateforme peuvent signaler à tout moment aux voisins de leur secteur et aux autorités de proximité un événement inhabituel ou suspect : en leur adressant une alerte par internet ou par SMS.

La plateforme permet également aux voisins vigilants d'échanger sur d'autres sujets, et de mettre en place une vie de quartier (covoiturage, entraide, etc.), en publiant des informations sur la gazette numérique de leur communauté de voisins.

ATTENTION AU PROTOXYDE D'AZOTE

Le protoxyde d'azote, connu sous le nom de « gaz hilarant », est un gaz à usage courant dans les cartouches pour siphon à chantilly, des aérosols d'air sec ou des bonbonnes utilisées en médecine et dans l'industrie.

Ceux-ci sont depuis quelques temps détournés de leurs usages initiaux pour leurs propriétés euphorisantes

Ce gaz est en vente libre et accessible aux mineurs. L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies rapporte une augmentation du nombre de signalements d'effets sanitaires graves suite à la consommation régulière de ce produit, notamment des atteintes au système nerveux central et à la moelle épinière. Son utilisation expose à des risques immédiats comme l'asphyxie, la perte de connaissance, la brûlure par le froid, ou encore des vertiges. Les conséquences de la consommation de protoxyde d'azote par les jeunes, peut donc causer des dégâts neurologiques irréversibles, voire entraîner la mort.

Ce phénomène prenant des proportions inquiétantes, Le Maire, Yves Thoreau, a pris un arrêté, le 26 juin, interdisant l'usage et la détention du protoxyde d'azote sur le territoire de sa commune.

DÉCLARATION DES CHIENS CATÉGORISÉS !

Nous vous informons que les chiens de 1^{re} et 2^e catégorie détenus sur les communes de Santeny et Mandres-les-Roses doivent être déclarés auprès de la Police Municipale pluricommunale située au 1 bis rue des Fontaines à Santeny 94440.

Vous pouvez prendre contact au 01 85 78 79 10 du lundi au vendredi de 14h00 à 17h30 afin d'obtenir un rendez-vous ou toutes précisions qu'en à votre déclaration.



1^{RE}

CATÉGORIE

American Staffordshire terrier.

Ce type de chiens peut être communément appelés « *pit-bulls* ».

Race mastiff.

Ces chiens peuvent être communément appelés « *boerbulls* ».

Race « tosa »

2^E

CATÉGORIE

Les chiens de race American Staffordshire

terrier inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Les chiens de race Rottweiler

inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Les chiens de race Tosa

inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Les chiens assimilables par leurs

caractéristiques morphologiques aux chiens

de race Rottweiler, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre chargé de l'agriculture.

LISTE

DES DOCUMENTS À PRÉSENTER

- **Formulaire cerfa n° 13997*01** (chien de -8 mois) complété et signé
- **Formulaire cerfa n° 13996*01** (chien de +8 mois) complété et signé
- **Justificatif d'identification du chien** (photocopie de la carte d'identification). Pour obtenir une carte d'identification, mettez-vous directement en relation avec l'I-CAD(*)
- **Certificats de vaccination en cours de validité** (photocopie de la rubrique IV du passeport européen pour animal de compagnie).
- **Attestation spéciale d'assurance responsabilité civile** en cours de validité.
- **Certificat de capacité du propriétaire ou attestation d'aptitude** délivrée après le suivi de la formation portant sur l'éducation et le comportement canins.

POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

ENTREtenir LES ABORDS DE SON HABITATION



La commune vous rappelle que les propriétaires ont obligation d'élaguer les arbres et les haies de leurs propriétés dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité de passage et entravent la sécurité d'autrui. Les arbres et les arbustes ne doivent donc pas dépasser de votre clôture sur le domaine public.

Pour rappel :

- Une distance minimale de 0,50 m de la limite séparatrice pour les plantations ne dépassant pas 2 m.
- Une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres dépassant 2 m de hauteur.

Un manquement à cette règle est susceptible d'entraîner une intervention facturée par le Trésor Public.

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent.

Chaque habitant est également responsable du trottoir devant sa propriété. Il est nécessaire également de penser à arracher les herbes et plantes qui poussent en bordure des murs et clôtures. Selon les saisons, ramasser les feuilles, tondre le gazon si nécessaire, ou encore dégager la neige.

VIVRE EN BON VOISINAGE !



La qualité de notre environnement et des relations de voisinage passent également par la gestion des nuisances sonores. Elles peuvent être sanctionnées dès lors qu'elles troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit. Cela comprend tous les bruits provoqués par un individu chez lui ou à l'extérieur de chez lui (instrument de musique, chaîne

hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, électroménager...), ainsi que par les animaux domestiques (abolements de chiens). Nous vous rappelons que, par arrêté municipal, les travaux générant des nuisances peuvent être réalisés en semaine de 8h à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, et le dimanche de 10h à 12h.

ÊTRE RESPONSABLE DE SON CHIEN



Notre vue et notre odorat n'apprécient pas les déjections canines qui peuvent être gérées très simplement par les maîtres en ayant le réflexe de prendre lors des sorties, un sac de distributeur public ou de chez eux.

Nous vous rappelons que l'abandon d'excréments de chiens sur les voies publiques, et trottoirs est strictement interdit, et que les personnes accompagnées de chien doivent procéder immédiatement au ramassage des déjections de leur animal.

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES !



Pour les petits cyclistes, comme pour les grands, n'oubliez pas de faire équiper les vélos d'un éclairage correct à l'avant comme à l'arrière, de prévoir un gilet fluo et des habits clairs qui seront les bienvenus pour une meilleure visibilité notamment la nuit.

Nous vous rappelons que le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Une personne transportant ou accompagnant un enfant de moins de 12 ans sans casque à vélo devra ainsi s'acquitter d'une amende de quatrième classe (90 euros). Cela ne dispense pas les plus grands du port du casque, qui permet de diminuer de 70% les cas de blessures sérieuses à la tête. Concernant les trottinettes, si elles sont sans moteur, elles doivent circuler sur le trottoir. En revanche, pour les trottinettes électriques, l'utilisateur doit circuler sur les pistes cyclables. En l'absence de pistes cyclables, il peut circuler :

- sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h,
- sur les aires piétonnes, à condition de rouler à une allure modérée (6 km/h) et de ne pas gêner les piétons.

Pour rappel, la circulation sur les trottoirs est interdite.

RESPECTER LES CONDITIONS DE COLLECTES DES DÉCHETS

Le tri sélectif est primordial pour la qualité de notre environnement.

Pensez donc à respecter les consignes données par le SIVOM, au risque de voir le ramassage de votre poubelle refusé. Respectez également le calendrier de passage des encombrants (affiché sur le site du SIVOM). Vous êtes prié de mettre vos encombrants **seulement la veille au soir** pour ne pas encombrer et rendre dangereuse la voie publique. Pour rappel, en cas de non-respect des conditions de collectes (jours, horaires, tri), vous risquez une amende forfaitaire de 35€, et de 75€ si vous ne payez pas dans les 45 jours.

De plus, si vous êtes témoin de dépôt sauvage, n'hésitez pas à relever les plaques d'immatriculation des contrevenants. La ville a récemment subi plusieurs dépôts sauvages qui représentent un coût non négligeable pour la collectivité à laquelle vous appartenez et qui altèrent votre environnement.

La commune vous rappelle qu'en vertu du décret n° 2015-337 du 25 mars 2015, l'abandon de débris sur la voie publique est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€, soit d'une contravention de 3^{ème} classe.



PRÉVENTION CANICULE

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre canicule du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en appelant au 01 45 98 78 86.

En cas de fortes chaleurs, les personnes inscrites sur ce « registre Canicule » sont contactées régulièrement par les services de la Ville.

Un numéro « canicule » national est également mis en place à partir du 1^{er} juin, pour dispenser des conseils et recommandations : 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).

En cas d'urgence appeler le SAMU 15 ou les pompiers 18.

SURVOL D'UN AÉRONEF AU-DESSUS DE LA VILLE

Depuis quelque temps, de nombreux administrés ont remarqué la présence d'un petit aéronef qui survolait la ville à jour et heure régulière.

L'aéronef de la Société Air Marine est déployé afin d'assurer une mission de surveillance du réseau de transport de gaz naturel à haute pression qui passe sur notre territoire. Ses vols sont programmés tous les 15 jours.

La fréquence des virages effectués est fonction du nombre d'anomalies détectées (Travaux et chantiers non déclarés ou mouvements de terrains,..). Ces survols sont réalisés en parfaite légalité, l'intervention de la Société Air Marine pour le compte de GTR GAZ qui consiste en une mission de sécurité public, bénéficie des autorisations nécessaires délivrées par les autorités préfectorales depuis plusieurs années.



FAIRE DE LA PHOTO VOUS INTÉRESSE ?



Le club photo de Mandres (AFCM) accueille les photographes* de tous niveaux et propose une gamme de formations et d'activités.

A vos agendas

- Si vous souhaitez rejoindre l'AFCM, Club photo de Mandres, rendez-vous pour les inscriptions sur le stand du club lors de la fête des associations du 13 septembre 2020.
- Réservez votre week-end du 21 et 22 novembre 2020 pour découvrir la nouvelle exposition du club ou chaque photographe propose son thème.



Informations et contact sur le blog de l'AFCM :
<https://www.afcm-photo-mandres.fr/>

**L'association n'est ouverte qu'aux personnes majeures.*



L'AMIA

AMIA c'est 23 assistantes maternelles agréées et 60 enfants qui se retrouvent chaque semaine au dojo (salle de judo à la ferme de Monsieur) pour des activités de motricité et d'éveil. L'association organise des rencontres comme en novembre pour une fête déguisée d'Halloween, en décembre pour fêter Noël (cette année avec un spectacle de marionnettes et la visite du père Noël) et en février pour le carnaval. Le confinement a stoppé les rencontres mais n'a pas empêché l'accueil des enfants pour certaines professionnelles et les échanges entre les collègues pour gérer au mieux cet isolement.

Merci à ces professionnelles de la petite enfance très motivées !



Plus d'informations à :
asso.amia@gmail.com

LE CYBER-ESP@CE AU SERVICE DES MANDRIONS

L'association reçoit un nombre croissant de demandes de personnes voulant s'initier à l'informatique. Cela s'explique par la place de plus en plus croissante du numérique dans notre quotidien (Impôts, Doctolib, cartes grises, etc.).

Afin de répondre à cette demande, le Cyber-Esp@ce a mis en place, les mardis après-midi, une session dédiée uniquement aux personnes débutantes sans aucune expérience en informatique. L'inscription à cette session est possible tout au long de l'année.

Une fois acquises les notions de base nécessaires à l'usage d'un ordinateur, les personnes pourront accéder en cours d'année à des sessions dédiées à des thèmes plus spécifiques (bureautique, accès internet, etc.) en fonction des places disponibles.



Toutes les informations et contacts concernant le Cyber-Esp@ce, incluant les modalités d'inscription, sont disponibles sur le site :
<https://cybermandres.blog4ever.com>



INFINI D'ARTS

**DE LA MUSIQUE, DE LA CRÉATION,
DE LA DANSE ET DES PERCUSSIONS
CORPORELLES POUR LES GRANDS ET
LES PETITS AVEC INFINI D'ARTS !**

L'Association Infini d'Arts sort de son confinement avec plein de beaux projets à venir ! Des séances en ligne ont été réalisées pour les enfants pour continuer l'activité depuis le mois d'avril.

L'année prochaine un nouveau cours est proposé : « découverte instrumentale » pour apprendre à jouer différents instruments pour les petits (6-8 ans) avec la présence de plusieurs intervenants musiciens professionnels ! Toujours au programme des cours d'éveil musical (jardin sonore 4-5 ans et éveil 5-6 ans), des ateliers créatifs (pour tous à partir de 8 ans) et taille de pierre, des stages et formations de danse et percussions corporelles. Retrouvez également des concerts et des spectacles de danse et musique : concert d'instruments à vent (« A tous vents »), concert de chant lyrique (« Les Chantatrices »), spectacle danse et violoncelle (« PARTITIONS »)! Rendez-vous à la fête des associations ou directement sur notre site internet pour vous inscrire !



Inscriptions et informations sur les ateliers et concerts ici :

<https://infinidarts.wordpress.com>

et sur les spectacles ici :

www.compagniesospeso.fr

Contact :

infinidarts@gmail.com / 06 07 77 81 49

FRANCE CANICROSS



France Canicross est une association loi 1901 créée le 15 mai 2003 qui s'est installée il y a deux ans à Mandres-les-Roses. Son activité est le sport monochien tracté.

La discipline phare de notre association est le canicross, même si nous ouvrons une section de cani-vtt à la rentrée. Ce sport peu connu se résume simplement à courir en étant relié à son chien par une longe. Nous pouvons ainsi profiter de la traction de notre chien pour courir un peu plus vite... grand sportif ou coureur du dimanche, petit ou grand chien, tout le monde peut venir pratiquer ! Il suffit de s'équiper d'une paire de baskets et de se lever pour rejoindre les entraînements du dimanche matin en forêt de Villecresnes. Le club vous prêtera baudrier et harnais pour découvrir la sensation de courir en étant tracté par son chien...

Notre club est composé d'une trentaine de licencié.e.s de tout âge. Nous partageons la passion des chiens et le plaisir de courir en extérieur. Nous avons rejoint la Fédération des Sports et Loisirs Canins à sa création en 2007 et faisons partie des clubs les plus anciens !



Pour plus d'informations :

06 84 34 37 52

ou francecanicross94@gmail.com

COMITÉ DES FÊTES



La salle d'Orléans repeinte en dancng a accueilli des convives chaleureux et le DJ et sa chanteuse ont enflammé la piste.



22^{ÈME} SALON DE PRINTEMPS POUR MANDR'ART



L'association « Mandr'Art » a tenu son 22^{ème} salon de Printemps du 26 février au 5 mars 2020 dans la salle d'Orléans, mise à disposition par la municipalité.

C'est dans une ambiance très chaleureuse que 35 peintres et 17 sculpteurs ont présenté leurs 116 œuvres, 305 visiteurs se sont déplacés. Cette année encore, le centre aéré, les classes des écoles maternelle et primaire, ont pris rendez-vous pour visiter cette exposition d'art, ils sont venus encore plus nombreux (406 scolaires et 62 accompagnateurs). Le succès a été tel que l'association n'a pas pu, malheureusement, répondre à toutes les demandes de visite.

Merci à tous : artistes, visiteurs, enseignants, animateurs, conseillers et employés municipaux, bénévoles. Rendez-vous pour le 23^{ème} salon de Printemps 2021.

L'association vous rappelle qu'elle propose tout au long de l'année, avec Viviane, professeure d'art, des ateliers destinés aux enfants et adolescents, ainsi que des stages de vacances.



Plus d'informations et contact :
www.mandrart.fr

AIKIDO



Le club d'aikido annonce avec tristesse et émotion la disparition de son ancien professeur, Max MAZZONE, dans sa 87^{ème} année, victime du COVID-19.

Max MAZZONE fut l'un des pionniers de l'aikido en France. Sa carrière en arts martiaux avait débuté avec le judo, où il avait atteint le grade de 3^{ème} dan, avant de s'engager dans l'aikido avec assiduité. Il a participé à la création de la fédération en 1982 et est resté de nombreuses années au comité fédéral et au comité directeur, contribuant ainsi au développement de cette discipline, qu'il a commencé à enseigner en 1963. Son parcours l'a conduit jusqu'au 5^{ème} dan (décerné en 1998).

Le club de Mandres fut son dernier dojo comme enseignant : il a contribué à sa fondation en 2002. Il y a dispensé son enseignement jusqu'en février 2010 alors âgé de presque 77 ans.

Durant cette dernière étape de sa longue carrière d'aikidoka, et plus de 7 saisons, il a œuvré pour faire progresser le club. Tous ses élèves ont pu apprécier son fort engagement personnel, son enthousiasme, ses qualités pédagogiques, sa capacité à transmettre sa passion et ses valeurs, qui ont permis l'éclosion de nouvelles ceintures noires.

EXPOSITION DE MANDRIPATCH

Les 14, 15 et 16 novembre prochains, l'Association Mandripatch aura le plaisir de vous recevoir, Salle d'Orléans, pour vous présenter son exposition. Venez découvrir les travaux de chacune, les ouvrages collectifs ou bien encore les « fils rouges », sorte de figures imposées à toutes, mais que chacune revisite à son gré. Ne manquez pas ce moment que les membres de l'Association apprécieront de partager avec vous !



Plus d'informations :
mandripatch.club1@gmail.com





Chaque semaine à partir du 6 JUILLET et JUSQU'À LA FIN DE L'ÉTÉ.

**Participez, jouez, créez, osez.
Renouons avec la culture !**

CONCOURS OUVERT A TOUS :

- **Dessin, peinture, collage sur support A4 ou A3**
Thème : *Autour des saisons*
- **Objets recyclés**
Thème : *le plus insolite*
- **Création de rébus sur feuille A4**
Thème : *Ma ville*

Vos créations sont à remettre en mairie le samedi 29 Août de 14h à 18 h ou le lundi 31 Août de 17h à 19h.

• Photo

Thème : *le vécu du confinement*
à envoyer à afcmphoto@gmail.com
avant le lundi 31 Août avec vos nom, prénom et préciser adulte ou enfant.

Jeu : à la découverte du tableau mystère

Chaque semaine à partir du 6 juillet, découvrez un tableau chez les commerçants grâce aux indices ! Règle du jeu chez les commerçants participants : *Arnet Services, Boucherie Florian, Caprice Coiffure, Charmeresse, Flore et sens, Grill Istanbul, La Grange aux Saveurs, La Mandrine, La Trattoria, Le coq Lusitano, Le Proxy, Le Royal, Mandres Optique, Mi-lait Mi-raisin, Mini-Marché, Retoucherie Helin, Version Originale.*

Les gagnants de chaque concours recevront un lot lors de la fête des associations, **le dimanche 13 septembre.**

Temps fort le **15 août** : repas géant et concert avec « Rico-Cha » au Parc Beauséjour.

OUVERTURE DE LA SAISON CULTURELLE

(sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire)

SEPTEMBRE

Samedi 26 septembre à 19h

Lancement de la saison culturelle 2020-2021 avec le spectacle/concert « **Oh-La-La-Oui-Oui** ». OH-LA-LA OUI OUI, c'est la rencontre originale d'un trio jazz (Les Kostards) et de deux chanteurs lyriques (Emmanuelle Goizé et Gilles Bugeaud). Ensemble, ils revisitent le répertoire surprenant des années folles, autour des figures de Mistinguett, Maurice Chevalier, Joséphine Baker, Stéphane Grappelli ou Django Reinhardt. Ce quintette atypique nous offre une lecture actuelle des trésors du swing qui dynamitent les scènes parisiennes.

La joie de vivre est dans chaque note, dans chaque phrase. C'est une musique qui se rit des conventions, une musique de rythmes, faite pour le corps, pour la danse. Une belle façon d'ouvrir la saison en chanson et dans la joie !



© François Goize

OCTOBRE

Le weekend du vendredi

9 et samedi 10 octobre 2020

auront lieu **la nuit de l'humour et la pièce Mars et Vénus.**

Les réservations se font directement auprès de La Rue au 01 43 86 94 62 ou par mail à laruecentreculturel@gmail.com

MARS 2021

Le 6 mars 2021

Le festival Regarde Ici aura lieu le 6 mars 2021 au Centre Culturel La Rue. Vous connaissez des projets, des lieux, des initiatives locales que vous souhaitez valoriser ? Envoyez-nous votre film à l'adresse communication@ville-mandres-les-roses.fr avant le 31/01/2021.



Vous pouvez découvrir toute la programmation culturelle de La Rue sur leur site internet : www.laruelesarts.com

Report du Weekend humour et du mini-festival Regarde Ici

En raison du contexte sanitaire, nous avons du annuler le *weekend de l'humour* et le festival de courts-métrages *Regarde ici* qui devait se tenir respectivement en avril et en mai 2020 au Centre Culturel La Rue.

C'est avec grand plaisir que nous reportons ces événements.



Retrouvez les événements municipaux et associatifs sur :
www.ville-mandres-les-roses.fr

Elus du groupe Réussir ensemble



Chers Mandrionnes, chers Mandrions,
Compte tenu du contexte inédit lié à la crise sanitaire que nous traversons, nous souhaitons vous assurer de nos pensées les plus sincères pour vous, vos proches et vos familles.

Nous souhaitons vivement vous remercier pour vos très nombreux messages de soutien et de la confiance que vous nous avez témoignée lors du scrutin du 15 mars 2020.

Notre volonté de défendre les intérêts de notre commune demeure sans faille !

Ce qui compte c'est vous !

Par un écart de 22 voix, la liste emmenée par Monsieur THOREAU a été élue. Du fait du contexte atypique dans lequel cette élection a été réalisée, mais également en raison du non-respect de certaines règles élémentaires du code électoral, nous avons décidé de contester la validité du scrutin au moyen d'un recours déposé auprès du tribunal administratif de Melun.

Vos 6 élus : Nathalie Guesdon, Stéphane Deysine, Cécile Sabatier, Philippe Salle, Pascale Cetlin et Georges Martins, soutenus par l'ensemble de l'équipe « Réussir Ensemble », travaillent sans relâche depuis le 15 mars 2020.

C'est d'ailleurs avec beaucoup de difficultés que nous avons obtenu le bien le plus précieux d'une véritable démocratie « le droit à l'information ». Notre intention d'interpeller Monsieur le Préfet et Monsieur le Député de notre circonscription devant le mutisme de la municipalité pendant un mois et demi et ce, malgré nos nombreuses demandes, a sûrement joué un rôle décisif !

En effet, c'est seulement le 5 mai que Monsieur le Maire nous a enfin conviés à une première réunion de gestion de crise.

Monsieur Thoreau, élu Maire, s'était engagé à travailler en toute transparence et de manière participative.

Volonté réelle ? ou électoraliste ?

Depuis, il a par exemple refusé à notre groupe la possibilité de siéger en plus grand nombre au sein des commissions municipales, prétextant qu'il n'avait pas suffisamment d'élus au sein de sa propre équipe qui se soient portés candidats au sein de ces mêmes commissions.

Nous avons également proposé, comme le prévoit la loi, de répartir l'enveloppe des indemnités que perçoivent le Maire et les Adjointes à l'ensemble des conseillers municipaux. (les conseillers municipaux auraient pu ainsi au maximum percevoir mensuellement jusqu'à 233 €)

Non ! Fin de non-recevoir ! Monsieur le Maire et ses adjoints ont choisi de n'être que les seuls élus indemnisés au taux maximal ! (Indemnité mensuelle du Maire : 2 139 € bruts et 855 € bruts pour chacun des 7 adjoints).

Le partage, la confiance... des mots qui semblaient disposer d'une place de choix dans la philosophie de son projet, mais qui dans les faits se révèlent factices.

Enfin, dans le cadre de la préparation du vote du budget pour 2020, les débats en commission des Finances ont confirmés nos craintes !

Nous avons déjà pu constater que la dette par habitant est supérieure à celle d'une commune de + de 50 000 habitants :

- Moyenne de la dette par habitant pour une commune de notre taille : 762€

- Montant de la dette par habitant aujourd'hui à Mandres les Roses : 1 807€

Nous dénonçons un budget mal pensé, mal construit. Des recettes sous estimées, des fonds disponibles mais volontairement non utilisés. Ceci ne correspond pas au « nouvel élan » annoncé par la liste « Proximité Réalisme et Intérêt Général » conduite par Monsieur Thoreau.

Comment des élus en fonction depuis plusieurs mandats, censés disposer d'une expérience suffisante et d'une parfaite connaissance des dossiers, peuvent en public s'enorgueillir d'une gestion saine et en privé s'interroger pour ne pas dire s'alarmer sur l'avenir de nos finances !

Nous pouvons légitimement nous interroger quant aux conséquences sur la réalisation du programme annoncé par Monsieur Thoreau et son équipe !

Nous vous tiendrons bien évidemment et régulièrement informés de nos actions !

Nous restons à votre écoute !

N'hésitez pas à nous contacter via notre adresse mail equipe@reussirensemblemlr.fr

et notre page Facebook Réussir Ensemble MLR

Prenez soin de vous !

Nathalie Guesdon, Stéphane Deysine, Cécile Sabatier, Philippe Salle, Pascale Cetlin, Georges Martins

Tribune du groupe « Proximité, Réalisme & Intérêt Général »

La campagne électorale avait donné une image empreinte de sérénité et de respect. Depuis lors, c'est un tout autre visage que présentent Nathalie GUESDON et la liste « Réussir Ensemble ».

En effet, au travers des écrits diffusés, et en particulier un récent « bulletin d'information », se sont exprimés un antagonisme et une agressivité sans réserve. Chacun d'entre vous n'ayant pas manqué de le constater, il n'est pas utile de le souligner outre mesure et nous nous bornerons à quelques réflexions.

Ainsi, alors que l'installation du nouveau Conseil Municipal et la désignation du Maire et des adjoints remontent à un mois seulement, voici notre équipe municipale taxée « d'immobilisme » !

Les travaux du Conseil Municipal et des Commissions sont marqués par les admonestations que nous recevons de la part des élus « Réussir ensemble », mais leur ton péremptoire n'est pas forcément synonyme d'exactitude. Face aux contestations sur les décisions prises comme sur les modalités de celles-ci, le Contrôle de Légalité de la Préfecture en confirme la légalité. Il en fût ainsi tant pour le vote des délégations données au Maire pour agir au nom de la Commune que pour le versement des indemnités légales aux Adjoints.

Ces arguties à répétition n'apportent rien de positif dans la gestion municipale, et l'on pourrait rire de leur côté caricatural si elles n'étaient pas désobligeantes pour les cadres administratifs de la Mairie qui préparent avec nous dossiers et délibérations et dont le professionnalisme est injustement mis en cause.

Le bienfondé de la construction de la nouvelle école élémentaire est remis en question. Cette réalisation, considérée comme prioritaire, rendue nécessaire par la vétusté des bâtiments et les dangers créés par son éclatement sur deux sites, approuvée en son temps par une large majorité des Mandrions, n'a pas empêché pendant la mandature précédente de constituer une réserve de trésorerie de plus de 3 millions d'Euros pour financer la part communale de nos investissements futurs.

Souhaitons qu'une fois tranchée la contestation sur le résultat du scrutin municipal, nous retrouvions l'esprit constructif que nous attendions de la part de cette autre liste.

AFFAIRES GÉNÉRALES ÉTAT CIVIL

LE JOURNAL DE MANDRES-LES-ROSES - JUILLET 2020 - N°104



Tous nos vœux de bonheur à :

Mariages

Zaza MONFFOK et Michel Maurice Paul FRANCOISE,
le 07 décembre 2019

Nastassia DELOISON et Laura Eliane Clara MONTARU,
le 04 janvier 2020

Naissances

Nous souhaitons la bienvenue à :

Lucie GOMES DE CARVALHO
le 09 décembre 2019
Eulalie LONGUEVILLE
le 10 janvier 2020
Arthur BURBAUD
le 13 janvier 2020

**Gabriel Marvin ELANGIA
AKOUMOU**
le 17 janvier 2020
Nicolas RUIZ
le 1^{er} février 2020

Elior EKANZA NKUMU
le 2 février 2020
Lina LE NOAL
le 04 avril 2020
Ephrem SABATIER JUBERT
le 12 avril 2020

**Chers parents,
n'oubliez pas de nous
retourner dûment
complété le courrier
d'autorisation de
parution pour la
naissance de votre
enfant.**



Décès

DÉCEMBRE 2019

Hubert SCEMAMA
Pierre FRÉNELLE

JANVIER 2020

Galina PETROFF
Monique POUDEVIGNE
Fernande CANONGE
Robert LECOQ
Simonne LESOUËF
Bernard KLEIN
Didier-Marie LEMASSON
Yvonne GUYTARD
Marguerite BAUDELET

FÉVRIER 2020

Christiane GALLET

MARS 2020

André CHOLLET
René RECANZONE
Robert CHARPENTIER
Suzanne QUÉMÉRET
Raymond BADIASHILE MUKINAYI BAYA
Anne DAUTRICHE

AVRIL 2020

Nicole MONCHÂTRE
Jacques ROUSSIN
Jean UZEL
Omer VANDENAWEELE
Huguette ROBERT
Arsène NAU ROBERT

MAI 2020

Maurice MONCET
André QUÉMENER
Geneviève PRIEURET
Germaine VERNIER
Agnès LEURENT
Odette CHAZEAU
Yvonne ROUSSILLE
Régine MERLOTTI



HOMMAGE À MARCEL LECOQ

Le dernier de nos sapeurs pompiers volontaires, Marcel LECOQ est décédé le 7 avril à l'âge de 88 ans à l'issue d'une vie bien remplie au service des autres.

Son père, qui dirige le centre de secours de MANDRES l'emmène avec lui en intervention dès l'âge de 7 ans, et à 16 ans il s'engage officiellement chez les sapeurs pompiers volontaires. En même temps il travaille dans l'entreprise familiale de couverture-plomberie.

A l'époque notre centre de secours jouit d'une grande réputation d'efficacité et est souvent sollicité pour intervenir dans différents secteurs de Seine et Oise.

En 1968 le centre de secours est intégré à la brigade des Pompiers de PARIS au sein de laquelle Marcel LECOQ continue de servir chaque week-end avec le grade de Sergent jusqu'en 1988.

Marcel, comme son père le Capitaine LECOQ, a bien mérité notre reconnaissance.

La Municipalité adresse ses sincères condoléances à sa famille.



Hôtel de Ville
Ferme de Monsieur, 4 rue du Général Leclerc
94520 Mandres-les-Roses
Tel : 01 45 98 88 34
www.ville-mandres-les-roses.fr

ENQUÊTE SUR LES OUTILS DE COMMUNICATION DE LA VILLE

Dans une volonté d'améliorer ses outils de communication, la ville vous propose de répondre à quelques questions. A l'issue de cette enquête, nous organiserons en septembre, un atelier permettant de développer les idées exprimées. Merci par avance pour votre participation !

QUELS SONT LES SUPPORTS DE COMMUNICATION QUE VOUS CONSULTEZ POUR VOUS INFORMER ?

	JAMAIS	RAREMENT	RÉGULIÈREMENT	CLASSER LES MOYENS À DÉVELOPPER PAR ORDRE DE PRIORITÉ
Affichage ferme de Monsieur				
Panneaux d'affichage municipal				
Panneaux lumineux				
Affichage dans les commerces				
Flyers dans les boîtes aux lettres				
La plume				
Bulletin Municipal				
Site internet				
Les réseaux sociaux				
Facebook				
mails				
Bouche à oreille				

Êtes-vous satisfait des moyens par lesquels nous communiquons actuellement ?

OUI NON

Pouvez-vous expliquer pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

Numérotez par ordre de préférence les thèmes d'informations qui vous semblent les plus importants :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Vie municipale, actualités | <input type="checkbox"/> Propreté, environnement, développement durable |
| <input type="checkbox"/> Urbanisme, transports et grands projets | <input type="checkbox"/> Services sociaux, santé |
| <input type="checkbox"/> Culture, vie associative | <input type="checkbox"/> Développement économie, entreprises |
| <input type="checkbox"/> Enfance, jeunesse | <input type="checkbox"/> Sécurité |

Autre à préciser :

.....

.....

Votre âge

Moins de 20 ans 20-39 40-69 + de 70

Catégorie

Etudiant actif retraité inactif

Foyer

nombre d'enfants mineurs

Nous vous remercions d'avoir bien voulu participer à cette enquête. Ce questionnaire est à retourner dès que possible (avant le 4 septembre) à l'accueil de la mairie. Vous pouvez aussi le remplir en ligne sur le site internet de la ville.

Je souhaite participer à l'atelier « **Communication** » en septembre

OUI NON

Merci de renseigner votre adresse mail (de préférence) ou votre adresse postale afin que nous puissions vous communiquer des informations concernant ces ateliers.

Mail :@.....

Adresse postale :

.....

.....

.....

CORONAVIRUS

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



LAVEZ-VOUS LES MAINS
SOUVENT



UTILISEZ DU SAVON
OU DU GEL
HYDRO-ALCOOLIQUE



SALUEZ SANS SE SERRER
LES MAINS



UTILISEZ UN DÉSINFECTANT



LIMITEZ LES RASSEMBLEMENTS
DE PLUS DE 10 PERSONNES



PORTEZ UN MASQUE



RESPECTEZ LA DISTANCIATION
D'1 MÈTRE